

**Aux responsables légaux des élèves
de 8P**

Réf. JFF/ani

Crassier, le 11 mars 2026

Concerne : Préparation de l'année scolaire 2026-2027, Choix des options en 9^e VG/VP

Madame, Monsieur,

Nous vous remettons ci-après le **formulaire d'inscription**, que nous vous remercions de bien vouloir rendre **accompagné de la lettre de motivation*** de votre enfant au / à la maitre.sse de classe au plus tard :

Vendredi 20 mars 2026.

Tous les documents peuvent être consultés et/ou téléchargés à cette adresse :

<https://esep.eduvd.ch/memento/option-competence-orientee-metier-et-option-specifique>

Bien entendu, vous pouvez nous contacter par téléphone (022 557 58 80) ou par courriel (eps.elisabeth@vd.ch) pour toute question concernant ce processus.

Restant à votre disposition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Jean-Frédéric Favre
Doyen chargé de Direction

* Liens de téléchargement des lettres de motivation :
OCOM, <https://esep.eduvd.ch/filebrowser/download/4811>
OS, <https://esep.eduvd.ch/filebrowser/download/4806>

Copie

- Maitresse et maitres de classe 8P et d'options 9S

Fiche explicative

Préparation de l'année scolaire 2026 – 2027 Choix des options en 9^e (VG/VP)

Nous vous remercions de noter les points suivants, en référence aux informations consultables sur notre site internet :

Activités créatrices et manuelles (ACM)

- a) À compléter par chaque élève, quelle que soit son orientation.
- b) Ne font pas partie des Options de compétence orientées métier ni des Options spécifiques.
- c) Enseignées en 9^e, 10^e et 11^e pour les élèves de VG, et seulement en 9^e pour les élèves de VP.
- d) Les élèves souffrant d'allergies alimentaires ne peuvent pas suivre le cours d'éducation nutritionnelle (EDN). Ce cours implique en effet de manger le repas préparé sur la pause de midi. Les élèves s'engagent à consommer les mets variés qu'ils préparent.
- e) En cas d'annulation d'un cours d'EDN ayant lieu sur la fin de matinée, le repas de midi est à la charge de l'élève.

Option de compétence orientée métier (OCOM)

- a) Branche à examen.
- b) S'adresse aux élèves orienté.e.s en Voie Générale.
- c) Ouverte en fonction du nombre d'inscriptions (au moins huit élèves - LEO art. 92).
- d) Deux périodes par semaine, complétées par deux périodes de Formation Générale.
- e) Le choix est valable pour la 9VG, un nouveau choix sera proposé en fin de 9VG en fonction des places disponibles.
- f) **L'élève motive son choix par une lettre.**

Option spécifique (OS)

- a) Branche à examen.
- b) Ouverte en fonction du nombre d'inscriptions (au moins huit élèves - LEO art. 92).
- c) Quatre périodes par semaine.
- d) S'adresse prioritairement aux élèves orienté.e.s en Voie Prégymnasiale :
 - a. **Le choix de l'OS par l'élève orienté.e en VP est définitif pour les trois ans du cursus**
 - b. L'élève motive son choix par une lettre.

Choix OS/OCOM pour les élèves de VG

Le règlement d'application de la loi scolaire permet aux élèves de la voie générale (VG) de choisir une option spécifique (OS) de la voie pré gymnasiale (VP) pour autant qu'il ait au moins un cours en niveau 2. Il est à noter que les élèves qui choisissent de prendre une OS sont, en règle générale, des élèves qui ont les trois disciplines à niveaux (français, maths et allemand) en niveau 2 et **visent une réorientation en 9VP à la fin du premier semestre ou en 10VP à la fin de la 9^e année.**

Toutefois, si le choix de votre enfant semble se porter sur une option spécifique, il nous paraît indispensable de vous rendre attentifs aux risques liés aux exigences des OS :

L'OS se déroule sur quatre périodes par semaine au lieu de deux pour les OCOM. Ainsi, en 9^e année, ces périodes sont alignées sur les périodes de formation générale et d'OCOM. L'élève ne bénéficiera donc pas des périodes de formation générale. Cependant, dès la 10^e année, ces périodes ne seront plus forcément alignées et les élèves de VG qui auront une OS pourraient devoir rattraper à la maison la matière enseignée (français, maths, ...) durant leurs périodes d'OS.

L'option étant prévue pour des élèves de VP, le rythme et la quantité de travail sont importants. En fin de 9VG, en cas de résultats insuffisants dans son OS, l'élève sera contraint d'abandonner l'OS et de rejoindre une OCOM pour la 10VG (RLEO art. 69).

Si, en 9^e année, les élèves de VG arrivent à surmonter les difficultés d'une OS, ils/elles subissent souvent une surcharge de travail importante en 10^e année.

L'élève qui abandonne son OS doit choisir une OCOM. Cependant, nous vous rendons attentifs au fait que ce choix sera tributaire des places disponibles dans les différentes OCOM.

Pour faire le bon choix, il est important de demander conseil à la maitresse ou au maitre de classe.